

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'ÉPURATION DES EAUX  
DU MOYEN PAYS DE GLÂNE ET DE LA PAROISSE DE SÂLES

**AIMPGPS**

---

**Procès-verbal de l'assemblée des délégués de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux du Moyen Pays de Glâne et de la Paroisse de Sâles (AIMPGPS) tenue le jeudi 17 novembre 2022 à 19.00 heures, Salle Bourgeoisiale de l'Hôtel de Ville à Romont**

---

Sont présents :

le président	:	M. Willy Schorderet
la secrétaire	:	Mme Laure Castella
les membres du comité	:	MM. Daniel Bard, Président Emmanuel Jaquier, Vice-président François Helfer Thomas Oberson
les délégués des communes	:	
- Billens-Hennens	M.	Serge Pichonnat
- Le Châtelard	M.	Christophe Etienne
- Grangettes	M.	Marc Raboud
- Mézières	M.	Daniel Droux
- Romont	M.	Emmanuel Bussard
- Romont	M.	Marc Menoud
- Siviriez	M.	Pascal Cosandey
- Siviriez	M.	Paul Maillard
- Vuisternens-dt-Romont	M.	Martin Rosat
- Vuisternens-dt-Romont	M.	Gilles Audergon
- Sâles	M.	Nicolas Hassler
Les invités :	M.	Sébastien Frossard, nouveau membre du comité
	M.	Jérôme Bourqui, collaborateur STEP
Sont excusés	:	M. Vincent Bosson, préfet de la Gruyère
	M.	Grégoire Savary, ancien membre du comité
	M.	Philippe Nicolet, Place d'armes de Drognens
	M.	Jonathan Dorthe, représentant du SEn

**M. le président de l'assemblée Willy Schorderet** ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue à chacun.

Il excuse M. Vincent Bosson, préfet de la Gruyère, retenu par une autre obligation.

**M. Willy Schorderet** demande s'il y a des remarques par rapport à la convocation et l'ordre du jour. Aucune remarque, l'assemblée peut donc délibérer.

**MM. Nicolas Hassler et Martin Rosat** sont nommés scrutateurs et en sont remerciés.

## 1. CONSTITUTION DE L'ASSEMBLÉE

**M. Willy Schorderet** déclare l'assemblée valablement constituée, en présence de 11 délégués sur les 11 convoqués, 8 communes étant ainsi représentées sur les 8 communes membres de l'association.

L'ordre du jour figurant sur la convocation du 14 octobre 2022 est le suivant :

1. Constitution de l'assemblée
2. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 21 juin 2022  
(le procès-verbal vous a été adressé en date du 19 juillet 2022)
3. Remplacement d'un membre démissionnaire au comité de direction
4. Renouvellement de la clé de répartition des frais 2023/2024
5. Budget 2023
6. Rapport du président
7. Divers

## 2. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DU 21 JUIN 2022

Ce procès-verbal adressé à chaque membre en date du 19 juillet 2022 n'appelle aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité avec la carte de vote, avec remerciements à son auteure pour sa rédaction.

## 3. REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DEMISSIONNAIRE AU COMITE DE DIRECTION

**M. Daniel Bard** explique que suite à la démission de M. Grégoire Savary au sein du conseil communal de Sâles ainsi que de l'AIMPGPS, le nouveau conseiller communal, M. Sébastien Frossard, est proposé pour la succession au comité de direction de l'AIMPGPS.

L'assemblée des délégués accepte à l'unanimité la nomination de M. Sébastien Frossard.

## 4. RENOUELEMENT DE LA CLE DE REPARTITION 2023/2024

Selon nos statuts, tous les deux ans, la clé de répartition doit être mise à jour et approuvée en assemblée des délégués. Suite à la collecte des informations et données auprès des communes membres et de la place d'armes de Drognens, la nouvelle clé de répartition des frais d'entretien et d'exploitation a été mise sur pied. Elle a été admise en séance de comité du 6 septembre 2022 et, est soumise, ce soir, à l'approbation des délégués.

### DÉCISION

Sans contre-épreuve ni abstention à l'unanimité, les délégués approuvent la nouvelle clé de répartition pour 2023/2024 et ils en sont remerciés.

## 5. BUDGET 2023

**M. Willy Schorderet** donne la parole à M. Daniel Bard pour sa présentation du budget 2023 :

Quelques compléments d'informations sont apportés par **M. Daniel Bard**.

La présentation de ce budget 2023 change quelques peu de part sa présentation et numérotation spécifique liée à MCH2.

Le budget est comme à l'accoutumée en deux parties ; administration et exploitation visant à la protection des eaux. Fr. 70'800.- pour l'administration et Fr. 1'491'950.- pour la protection des eaux.

Pour l'administration, une légère augmentation de 2'500.- s'explique par l'adaptation et augmentation des jetons de présences du comité ainsi que des séances et d'une possible augmentation du salaire administratif. Pour l'exploitation, on constate une diminution de 75'000.- Cela est lié en grande partie par la reprise dans le budget de l'ABVGN des montants liés aux projets d'études et investissements futurs de la fusion des deux STEP.

Le budget 2023 se monte donc à Fr. 1'562'750.- au total ; budget ordinaire de fonctionnement. **M. Daniel Bard** revient également sur le tableau de répartition des communes. Il reste à disposition pour d'éventuelles questions complémentaires.

**M. Nicolas Hassler**, commune de Sâles, demande pourquoi les soufflantes ne sont pas en investissement ?  
D. Bard informe que cela est considéré comme un renouvellement et non un investissement.  
Par rapport à la nouvelle réglementation liée à MCH2, cela devrait être en investissement ; toutefois, la limite des 250'000.- n'étant pas atteinte, cela peut rester en renouvellement.

Selon les derniers statuts approuvés en 2021, le budget a été soumis à la commission financière en date du 28 septembre 2022. M. Christophe Etienne nous fait lecture de leur rapport.

**M. Willy Schorderet** remercie M. Daniel Bard pour les explications, Messieurs Christophe Etienne et Marc Raboud de la commission financière et l'assemblée n'ayant pas de remarque ou question soulevée, il demande aux délégués s'ils acceptent le budget tel que présenté.

#### DÉCISION

Sans contre-épreuve ni abstention à l'unanimité, les délégués approuvent le budget 2023 et ils en sont remerciés.

### 6. RAPPORT DU PRÉSIDENT

**M. Daniel Bard** donne lecture du rapport du comité qui est annexé au présent procès-verbal dont il fait partie intégrante.

**M. Willy Schorderet** remercie D. Bard pour le rapport des activités de l'année. S'il y a des questions ou remarques, que les délégués en profitent.

**M. Willy Schorderet** profite de l'occasion pour remercier le comité de direction de l'AIMPGPS, le chef d'exploitation ainsi que son personnel, M. Jonathan Dorthe du SEN et la secrétaire pour le travail fourni.

#### Approbation du rapport

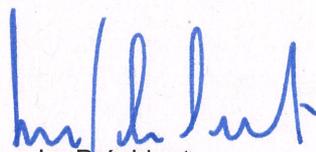
Sans contre-épreuve ni abstention à l'unanimité, les délégués approuvent le rapport de l'année 2022.

### 7. DIVERS

**M. Gilles Audergon, délégué de la commune de Vuisternens-dt-Romont**, félicite le comité pour la mise en place du nouveau site internet de l'AIMPGPS.

**M. Willy Schorderet**, préfet de Romont et président de l'assemblée, nous remercie de notre présence et de l'implication de chacun dans ce travail et la parole n'étant plus demandée, il lève l'assemblée et souhaite une excellente fin de soirée à tous.

Il est 19.40

  
Le Président  
Willy Schorderet

  
La secrétaire  
Laure Castella

Romont, le 17 novembre 2022

Annexe : Rapport du président

**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'ÉPURATION DES EAUX  
DU MOYEN PAYS DE GLÂNE ET DE LA PAROISSE DE SÂLES  
A I M P G P S**

**ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DU 21 JUIN 2022  
RAPPORT DU COMITÉ**

Monsieur le Préfet,  
Mesdames et Messieurs,

J'ai le plaisir d'aborder ce tractandum en vous présentant le 54<sup>ème</sup> rapport d'activité du comité de l'AIMPGPS.

Une période de l'automne 2021 à ce jour pratiquement normale par rapport aux quelques mois derniers perturbés par la pandémie du Covid. La nouvelle crise liée à l'invasion russe en Ukraine ne nous a pas pour l'instant pas trop impacté. Toutefois, certaines fournitures notamment en matière d'énergie vont influencer le budget annuel.

### **1. LES ACTIVITÉS DU COMITÉ**

Comme d'habitude, je vais vous informer de nos activités ainsi que sur le fonctionnement de nos installations et équipements. Au niveau des investissements, il n'y a aucun travail en cours. Le suivi des installations mises en place et surtout leur maintien pour gérer dans les meilleures conditions de respect des critères fixés par le SEn pour les mesures d'assainissement de nos communes ainsi que les rejets dans la rivière de La Glâne sont les tâches dévolues à notre association. Notre activité se cantonne donc toujours sur leur maintien afin de garantir leur pérennité pour le futur.

Comme déjà dit à plusieurs reprises lors de nos assemblées annuelles, cela fait maintenant plusieurs mois et années que des réflexions ont lieu aussi quant au développement à apporter pour cette opération tout comme leur renouvellement.

Depuis notre dernière assemblée des délégués du 28 octobre 2021 et ceci comme depuis quelques années, nous oeuvrons donc uniquement au niveau de la gestion des affaires courantes de l'association basées notamment sur le fonctionnement dans les meilleures conditions techniques et économiques de nos équipements en place. L'établissement des comptes 2021, la mise en place et l'organisation financière MCH2, tout comme les préoccupations de l'avenir de notre association ainsi que le suivi des entreprises déversant des eaux industrielles, nous ont mobilisé le plus souvent lors de nos séances de comité.

Le 12 novembre 2021, une publication dans la FO d'un avis d'information de la décision de l'assemblée des délégués du 28 octobre 2021 au niveau de l'adoption du règlement des finances (RFin) a eu lieu. Cette publication offrait pendant 60 jours la possibilité d'une demande de référendum. Au terme de ce délai, aucune demande n'a été déposée et les règlements transmis au SCo pour adoption par la DIAF le 31 mars 2022.

A partir de janvier 2022, la comptabilité de notre association a été saisie par le biais des nouvelles dispositions en matière de MCH2, notre secrétaire – caissière s'y est mise progressivement au gré de la formation spécifique à cet effet.

A fin janvier 2022, suite à une séance de coordination avec la société Elvexys qui s'occupe de notre programme de saisie et de calcul de la clé de répartition des frais d'entretien et d'exploitation, le logiciel en question a fait l'objet de diverses adaptations et mise à niveau afin de pouvoir collecter les données nécessaires à la nouvelle clé de répartition qui sera soumise pour adoption lors de la prochaine assemblée des délégués. Ainsi, les documents nécessaires ont ensuite été transmis à nos communes membres et à la place d'armes de Drognens pour récolte des données. A ce jour, toutes ces données sont rentrées (délai fixé au 20 mai 2022) et font l'objet de vérification pour l'établissement formel de la clé de répartition applicable pour les années 2023 – 2024.

Courant février, la facturation de l'annuité 2022 1<sup>ère</sup> partie a été lancée avec échéance habituelle pour fin mars 2022.

Comme dit lors de notre dernière assemblée des délégués, nous rencontrons toujours quelques difficultés au

niveau de la vis de relevage no 1. Nous avons déjà rencontré déjà des difficultés au niveau de la vis no 2, vis qui a été réparée sous l'angle de la garantie par l'entreprise Trumag AG, et, qui depuis fonctionne parfaitement. Pour la vis no 1, elle s'obstrue progressivement par toutes sortes de débris, ce qui réduit au fil des semaines les rendements du relevage des eaux. Divers tests ont été effectués, tout comme un curage complet étant donné que des matières s'agglomèrent entre la partie hélicoïdale de cette vis de relevage et le cylindre qui l'enveloppe. A ce jour, la problématique n'est pas absolument réglée. Nous sommes toujours en discussion avec l'entreprise ayant fourni et mis en place cette vis. De notre côté, nous estimons que les tolérances entre les espaces intercalaires de l'hélicoïdal et l'enveloppe ne sont pas satisfaisantes.

Le 24 mai 2022, les comptes 2021 ont été passés en revue et adoptés par le comité en vue de leur présentation en assemblée des délégués.

## **2. INFORMATIONS SUR ÉTUDES RÉGIONALISATION DES STEPS**

Plus aucun travail lié à l'investissement n'a lieu depuis plusieurs années. Comme cité au début de mon rapport, les tâches liées à l'exploitation et à l'entretien de nos installations nous préoccupent toujours plus dans le but de garantir le bon déroulement du processus de l'épuration des eaux de notre association et leur maintien au meilleur niveau de leur utilisation.

C'est toujours dans ce sens que le comité œuvre en collaboration avec le personnel d'exploitation pour que les conditions d'exploitation et d'entretien de nos installations soient respectées au mieux tout en considérant les aspects énergétiques, qualitatifs des rejets dans la rivière ainsi que financiers au niveau des charges courantes de fonctionnement et de renouvellement.

Au niveau de l'étude de régionalisation des STEPs de Romont et Autigny, le groupe de travail créé le 25 juin 2019 s'est réuni à plusieurs reprises. La séance de réorganisation du GT du 30 septembre 2021 à la préfecture de la Glâne a permis de clarifier les adjudications de prestations techniques BAMO auprès du bureau d'ingénieurs Ribi SA à Fribourg. Ainsi, le bureau mandaté a pu procéder ce printemps à un appel d'offres en procédure invitation à soumissionner auprès des 3 entreprises de curage – contrôle caméra des collecteurs susceptibles d'être utilisés ou non pour l'acheminement futur de nos eaux usées sur le site de la future STEP d'Autigny. C'est finalement l'entreprise Hubert Etter & Fils SA à Vuadens qui a remporté le marché, leur offre étant économiquement la plus intéressante. Cette entreprise est en train de procéder durant ce mois de juin au contrôle caméra et curage selon les secteurs sur une longueur totale d'env. 13 km. Une première approche de l'état de ces collecteurs sera présenté au GT à fin juin 2022.

## **3. LE PROGRAMME DU COMITÉ**

Comme vous pouvez le constater dans ce traditionnel rapport, le comité reste toujours attentif au maintien des infrastructures de notre association, tout en préservant l'aspect économique de leur renouvellement. Une réflexion en vue des adaptations à apporter au niveau des équipements en place, qu'il faut remplacer ou renouveler, a lieu à chaque fois que cela se présente dans le but d'éviter que les travaux futurs ne concordent pas avec les choix opérés.

Les prochaines tâches du comité seront l'examen des diverses options à prendre pour le développement des études de régionalisation des STEPs d'Autigny et de Romont, ceci tant au niveau des éléments de conduites nécessaires qu'au niveau de la STEP proprement dite, en lien aussi avec les aspects d'aménagement du territoire.

## **4. ASPECT FINANCIER**

L'aspect financier des travaux réalisés depuis la constitution de l'association n'a pas évolué depuis notre dernière assemblée des délégués ; notre association n'ayant plus aucune dette bancaire.

A relever aussi que la nouvelle crise liée à l'invasion en Ukraine va nous impacter tant pour l'approvisionnement de certaines fournitures que pour l'aspect financier, plus particulièrement en matière d'énergie. Notre budget 2022 va souffrir de cette situation puisque certains prix de fournitures ont pris l'ascenseur jusqu'à hauteur d'env. 40% d'augmentation.

## 5. CONCLUSION

Le travail initial confié au comité de direction lors de la constitution de l'association de l'AIMPGPS le 2 mars 1995 pour la mise en place des infrastructures nécessaires à l'épuration des eaux de notre région se poursuit quant au maintien de nos infrastructures dans les meilleures conditions pour chacun de nos partenaires ; que cela soit les communes-membres et la place d'armes de Drognens, tout en pensant avenir et futur.

Je profite dès lors de ce 54<sup>ème</sup> rapport présidentiel pour adresser de sincères remerciements à chacun pour l'excellente collaboration qui règne autour de nous, en ayant une attention à M. Willy Schorderet, notre président de l'assemblée des délégués, à mes collègues du comité, à M. Jonathan Dorthe, représentant du SE, à tout notre personnel d'exploitation et à Mme Laure Castella, notre secrétaire-caissière.

Je vous remercie de votre attention.

Daniel BARD

Romont, juin 2022